

comme je sais qu'ils le désirent, et s'ils s'exprimaient d'une façon pratique, ce dont ils sont toujours facilement capables.

En faisant cette constatation, j'ai à l'esprit un de mes chers collègues du nord de l'Ontario, le député de Témiscamingue (M. Little), qui est malade en ce moment et auquel nous souhaitons tous une prompte guérison. Pendant toutes les années que cet homme distingué a fait partie de la Chambre, il n'a pas pris la parole plus d'une demi-douzaine de fois, et jamais pendant plus de cinq à dix minutes à la fois. Mais ces discours allaient droit au but; ils étaient logiques et appréciés non seulement par les députés à la Chambre, mais par ses commettants. Il consacrait tout son temps et toutes ses aptitudes à l'accomplissement de sa tâche de député. C'est le code parlementaire que mes électeurs, du moins, veulent que j'applique, et c'est ce qu'on attend de nous tous.

C'est pourquoi il me semble qu'on ne doit pas autoriser les députés à donner lecture de leurs discours. Ce disant, monsieur l'Orateur, je n'entends pas vous faire le moindre reproche. S'il est un Orateur qui s'est admirablement acquitté de ses fonctions, c'est bien vous. Sans doute un député peut-il se faire aider pour préparer son discours, mais il devrait précisément s'appliquer à présenter celui-ci dans ses propres termes. Ses propos s'en trouveront d'ailleurs améliorés. Je me souviens d'une fois où deux de nos collègues, très sympathiques, avaient entre les mains des discours fort bien écrits qu'ils n'avaient pas pris le temps d'analyser ou d'examiner de près. Or ils se sont trouvés à dire ici certaines choses qu'ils n'avaient jamais voulu dire et, pour cette seule raison, ils ont été battus aux élections suivantes. Aussi, à cet égard, tout membre du Parlement doit-il être sur ses gardes.

En ce qui me concerne, je souhaite qu'on s'en tienne rigoureusement au Règlement. Je ne dis pas que le premier ministre, les ministres, le chef de l'opposition ou ceux qui parlent en leur nom, ne doivent pas être autorisés à préparer leurs discours, car il leur serait impossible d'improviser sur les problèmes extrêmement importants qu'ils sont appelés à traiter. Pour ce qui est du député ordinaire, toutefois, l'expérience que j'ai de la question me prouve qu'il est bien plus éloquent et bien plus écouté, tant par ses collègues que par les spectateurs des tribunes, s'il ne donne pas lecture de son discours.

J'ai été pendant trois ans orateur suppléant à la Chambre, comme le savent les honorables députés. C'était durant la guerre alors que nous étudions les projets de loi des

subsides qui intéressaient à peu près tous les ministères du gouvernement et qui représentaient des milliards de dollars. En ces années-là, nous consacrons trois ou quatre mois à ce seul bill. Un des beaux souvenirs que j'en ai gardé est la magnifique collaboration apportée par les membres de tous les coins de la Chambre. Un jour, un député conservateur progressiste a cru qu'il avait été violent envers moi et, avant la suspension de la séance à six heures, il est venu me dire "Je m'excuse infiniment, Jos". Je lui ai alors répondu: "Ne vous excusez pas; je sais que vos paroles venaient de la tête et non pas du cœur." J'étais toujours surpris de voir que nous pouvions terminer nos sessions en cinq, six ou sept mois pendant les années de guerre tout en nous soumettant au Règlement. Si les députés n'avaient pas voulu collaborer à l'observance du Règlement, nous aurions pu passer toute l'année ici.

Nous convenons tous naturellement, tout comme le public, que pour être élus dans nos propres circonscriptions, il faut que nous possédions un certain don de la parole, que nous puissions exprimer nos sentiments. A l'égard de chaque mesure soumise à la Chambre, chacun de nous est tenté de se lever et de parler. Si nous céditions au premier mouvement, vous vous rendez compte de la situation qui en résulterait. Nous comprenons tous qu'il faut une certaine dose de discipline personnelle et collective de la part des députés. Cet après-midi l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a évoqué la discipline de parti, parlé des whips, etc. Je puis lui dire que je suis ici depuis plus d'un quart de siècle et que je n'ai pas encore reçu d'un whip une directive quelconque en ce qui concerne la façon dont je dois voter. Je parle en toute sincérité. Après tout, nous sommes libres quand nous venons ici. Nous sommes maîtres de notre propre conduite et responsables à nos électeurs seulement. Je suis par ailleurs persuadé que l'honorable député et son propre chef se rendent parfaitement compte que, sans une certaine direction à l'intérieur même de chaque parti, on aboutirait au chaos, non seulement dans le parti lui-même, mais dans le régime parlementaire tout entier, dans toutes nos initiatives. Je souhaite donc que ces accusations ne se répètent pas. Je ne puis, en effet, imaginer un seul député qui ne soit que l'esclave servile de son whip ou de son propre parti, et jamais, à ma connaissance, un whip n'a eu recours à une pression indue.

Par contre, il faut une certaine coordination, et je parle là-dessus avec beaucoup de conviction. Il arrive que notre propre gouvernement présente des mesures qui ne sont